



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET 2026 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES D'IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2026-2027-2028

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-THOMAS

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, greffier-trésorier de la susdite municipalité.

QUE lors d'une séance extraordinaire du Conseil municipal, séance convoquée exclusivement pour l'adoption du **Budget 2026 et du Programme triennal des dépenses d'immobilisation pour les années 2026-2027-2028**, qui sera tenue le **jeudi 11 décembre 2025 à 19 h 30**, au lieu ordinaire des délibérations, les membres du conseil :

- prendront en considération la documentation des prévisions budgétaires préparée pour la prochaine année financière ainsi que le Programme triennal des dépenses d'immobilisation pour les années 2026-2027-2028;
- adopteront le budget pour l'année 2026 et le Programme triennal des dépenses d'immobilisation pour les années 2026-2027-2028.

QUE la période de questions lors de cette séance portera exclusivement sur le budget 2026 et le Programme triennal des dépenses d'immobilisation pour les années 2026-2027-2028.

Donné à Saint-Thomas, ce deuxième jour du mois de décembre 2025

Me François Alexandre Guay, LL.M. Fisc
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Thomas, déclare avoir publié l'avis ci-dessus en affichant une copie au bureau de l'hôtel de ville et sur le site internet de la municipalité de Saint-Thomas, entre 8 h et 16 h, ce deuxième jour du mois de décembre 2025.

Me François Alexandre Guay, LL.M. Fisc
Directeur général et greffier-trésorier